

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D057
ENTRETIEN VOIRIE - Curage de fossé de remembrement

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu les propositions reçues,

Vu l'inscriptions des crédits au budget pimitif 2024 de la commune,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au curage du fossé situé au lieu-dit " La Touche",

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise SAVATTIER TP, dont le siège social est situé à Le Grand Lucé - ZA de la Prairie - est retenue pour les travaux de curage de fossés situé au lieu-dit " La touche"

Article n° 2 : Le montant des ces travaux, s'élève à 2 294€ hors taxes, soit 2 752.80€ toutes taxes comprises

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 09/09/2024
Le Maire,
Monique TROTIN

